

EM INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 275, route de la Réauté - Moyon, 50860 MOYON VILLAGES
915 394 225 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,

Monsieur Erwin MAHE, demeurant 275 route de la Réauté - Moyon, 50860 MOYON VILLAGES,
Associé Unique de la société EM INVEST,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours ;
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Erwin MAHE, Associé Unique, décide de :

- 1/ modifier les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} octobre et 30 septembre de l'année suivante,
- 2/ prolonger ainsi de 3 mois l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2025, actuellement en cours, lequel aura une durée exceptionnelle de 15 mois et sera clos le 30 septembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Erwin MAHE

